



Le Président

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le **14 FEV. 2022**

Monsieur le Premier ministre,

Alors que la date du 15 février 2022 entraîne la mise en œuvre de nouvelles règles concernant la validité du pass vaccinal et qu'une baisse générale du nombre d'injections quotidiennes est constatée, je souhaite attirer votre attention quant au manque de visibilité donnée aux communes sur le devenir des centres de vaccination.

Si les maires ont prouvé leur grand engagement et leur disponibilité pour garantir l'accès de tous à une vaccination de proximité, ils n'ont, en revanche, jamais caché leur souhait que la campagne de vaccination soit transférée, dès que la situation sanitaire le permettrait, vers la médecine de ville et ce, pour plusieurs raisons.

La première concerne la mise à disposition des salles communales qui ne peuvent plus être mobilisées pour leurs fonctions habituelles ce qui dégrade le service proposé aux administrés depuis de nombreux mois. Cette situation entraîne, en outre, des pertes d'exploitation pour les collectivités, qui ne sont pas compensées par l'Etat malgré les demandes répétées de l'AMF.

La deuxième concerne l'impact financier direct de l'organisation de la campagne de vaccination pour les communes. A ce titre, je déplore que les coûts liés au fonctionnement des centres de vaccination ne soient que partiellement compensés par les ARS. La non-rétroactivité de la prise en charge des frais liés au gardiennage, à la sécurité et au transport, qui ne seront compensés qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, concomitamment au ralentissement de la campagne de vaccination, mécontente fortement les maires. L'AMF a fait remonter de nombreuses situations locales de blocages au ministre des Solidarités et de la Santé et à la ministre de la Cohésion des Territoires auxquelles elle souhaite que des réponses soient apportées.

Enfin, l'AMF considère que le recours à la médecine de ville permet de s'appuyer sur la relation de confiance nouée entre les administrés et leur médecin et ainsi de convaincre plus facilement les personnes non vaccinées de franchir le pas.

Vous remerciant par avance des précisions que vous voudrez bien m'apporter, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

David LISNARD